

## Avortement : Mme Coutelle rappelle les propos de Mgr Duval...

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Conférence épiscopale](#), [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

**Date** : 1 décembre 2016



Aujourd'hui se tenait à l'assemblée nationale un pseudo-débat entre les fanatiques de la culture de mort et les derniers résistants (on en a trouvé 15) à la folie de l'avortement. Il s'agissait de la proposition de loi instaurant un délit d'entrave numérique à l'avortement, contre laquelle Mgr **Pontier** avait écrit directement à **François Hollande** (qui vient d'annoncer qu'il ne se représenterait pas en 2017, même si ça n'a aucun rapport, contrairement à ce que peut croire Libération...).

Le député **Catherine Coutelle**, rapporteur socialiste du texte, a rappelé le passif de l'Eglise :

En décembre 1994, le président de la Conférence des Évêques, Mgr **Duval**, désapprouvait les commandos anti-IVG. En 1993, l'Assemblée nationale avait adopté, dans un relatif consensus, la loi Neiertz, instaurant le délit d'entrave à l'IVG. Le 21 décembre de la même année, le tribunal correctionnel de Bordeaux prononçait des peines d'emprisonnement contre les membres d'un commando anti-IVG.

La création de ce délit d'entrave a amené les militants à revoir leurs méthodes, mais pas leurs discours, toujours aussi virulent : distribution de flyers à l'entrée de centres

IVG, fœtus ensanglantés sur les pancartes. En 2012, c'est au Planning Familial que le fondateur de l'association SOS Tout-petits a fait irruption, pour prendre à partie des femmes venues s'informer.

Le Dr Dor avait commis le "crime" d'offrir des petits chaussons de bébé à une jeune femme...

Quant aux "commandos anti-IVG", selon la terminologie gauchiste alors qu'en guise de "commandos" (armés ?) il n'y avait que des pacifistes assis. En octobre 1994 le bloc avortement de l'hôpital Michallon de Grenoble avait été ainsi occupé par des pro-vie, parmi lesquels Dom **Gérard Calvet**. Ils avaient été condamnés à 3 mois de prison avec sursis et 5000F d'amende. Lorsque la droite est arrivée au pouvoir en 1995 avec **Jacques Chirac** et **Alain Juppé**, parmi les rares qui n'ont pas bénéficié de la loi d'amnistie se trouvaient les personnes condamnées en vertu de cette loi scélérate.

Que feront de cette loi les élus de 2017 ? L'abrogeront-ils ou la laisseront-ils selon l'effet cliquet qui veut que la droite n'abroge pas ce que la gauche a légiféré ? Un indice : **François Fillon** était absent ce jour à l'Assemblée...